

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 Septembre 2014

### **1) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

#### **1.1.PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D’ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES**

##### **\*Ecole :**

Les travaux de menuiserie prévus pendant l'été ont été réalisés. Mr MARY remercie les employés communaux pour les travaux de finition (reprise peinture) et le nettoyage qu'ils ont réalisés.

Mr MARY informe également le conseil qu'un tilleul de la cours a été élagué. Les travaux pour le passage des enfants dans le parc sont également finalisés.

Mr MARY signale que la Live box de l'école va être changée cette semaine. Le modèle actuel, ancienne génération, ne permet pas une transmission fiable de la production journalière de l'installation photovoltaïque.

##### **\*Salle des fêtes :**

Tous les travaux de fonctionnement sont terminés. Seul le fonctionnement de la live box pose problème. FRADIN BRETTON est intervenu et a pris contact avec France Télécom qui dit que le dysfonctionnement vient du fait que la live box est branchée sur SFR.

Mr le maire précise que la porte arrière fonctionne très mal. Mr MARY confirme qu'il y a effectivement un problème de qualité des portes. Etant donné la fréquence d'utilisation de la salle, du matériel plus robuste aurait dû être prévu au cahier des charges lors de l'extension de la salle des fêtes.

##### **\*Terrain stabilisé (terrain de boule) :**

L'éclairage du terrain boule a été réalisé. Mr MARY n'a pas eu de retour pour l'instant concernant l'efficacité de l'installation

##### **\*Salle de sport :**

Chauffage : les travaux vont être réalisés prochainement

##### **\*Eglise :**

Travaux restant à réaliser : plancher et réfection de la petite cloche

\*F. MARY informe le conseil que les membres de la commission se sont répartis les salles afin de réaliser un suivi précis de chaque bâtiment. Ceci devrait permettre notamment de contrôler les consommations d'énergie et de sensibiliser les utilisateurs.

Suite à certains dysfonctionnements constatés cet été, il est effectivement nécessaire de sensibiliser les utilisateurs et de redéfinir les rôles :

Ex : le chauffage de l'école n'a pas été arrêté pendant les grandes vacances.

F. Mary explique que la directrice de l'école considère que ce n'est pas de son ressort de gérer le chauffage mais de la responsabilité des employés communaux intervenant dans les locaux (ATSEM, agent d'entretien...).

Autre exemple : La directrice a contacté directement Mr MARY en lui signalant qu'elle venait d'interdire l'accès de la cours aux enfants car il y avait des morceaux de verre. Peut-être aurait-elle pu demander simplement à une ATSEM d'enlever les morceaux de verre.

Mr MARY fera passer la liste des salles dont s'occupe chaque conseiller et tient à remercier Mr CHOLOUX et Mr RAMBAULT pour leur investissement.

Mr GROLLEAU, suite à une utilisation personnelle de la salle, tient à signaler que les parties hautes de la salle (projecteurs...) sont très poussiéreuses. Mr MARY confirme qu'il faudrait effectivement prévoir le nettoyage des parties hautes au moins une fois par an, peut-être le faire quand on fait nettoyer les radiants.

## **1.2. ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINTE**

\*Lotissement le Pinier :

Voirie du Pinier 3 :

Elle est en grande partie réalisée. Un passage caméra doit être fait pour vérifier le travail.

La noue sera en minéral (gravats). Le drainage est de qualité supérieure à celui du Pinier 2 (diamètre plus gros).

Mesdames MORO et MERCERON font remarquer que l'entreprise TP Roy roule trop vite dans le lotissement.

Mr le Maire signale qu'on attend toujours l'autorisation de vendre les parcelles de la part de l'Agglo. Certains acheteurs ont réservé leur parcelle depuis très longtemps et sont prêts à acheter.

Remarque de Mr RENAUDET :

Une parcelle sur les 15 possède une mare. La commune désirait la boucher, mais l'entrepreneur l'a déconseillé car si l'acheteur construit dessus, cela peut être un vice caché. La vente de cette parcelle risque d'être plus difficile.

Voirie du Pinier 2 :

Elle sera faite semaine 39 par l'entreprise TPF, avec une noue enherbée d'un côté et un trottoir de l'autre côté.

Voirie du Pinier 1 :

Mme TALBOT-FRADIN demande si dans le Pinier 1, il y a possibilité de remettre du gravier sur le trottoir (car certains ont fait leur mur et des trous se sont formés). Mr RENAUDET demandera aux employés communaux de rajouter du gravier.

Remarque : certains co-lots ont mis de l'enrobé sur la noue entre la route enrobée et leur entrée de maison. Normalement, cela doit simplement être gravillonné. Doit-on laisser faire ?

\*Peinture au sol

Mr RENAUDET signale que les peintures au sol viennent d'être refaites.

Rue des jardins, un zébra a été rajouté en face le cimetière, mais les automobilistes ne les respectent pas, il faudrait rajouter des bornes pour éviter tout débordement.

Mr RAMBAULT précise qu'en venant de Bressuire, les gens coupent également le céder le passage de la rue du commerce.

Le rond point réglerait le problème.

\*Panneaux de signalisation :

Les panneaux de signalisation usagés des villages ont été changés.

La signalisation du cabinet de Kiné a été rajoutée ainsi que celle de la salle des fêtes au niveau du bas de la Fontaine sur la place St Martin.

Mme PUYJALON fait remarquer que rue du Vieux Pont en direction de la Priaudière, il y a un panneau à changer de place, au niveau du stop.

**\*Curage des fossés :**

Comme prévu, cela commencera la semaine prochaine par Le plessis. Cela devrait durer une dizaine de jours.

**\*Eclairage rond point rue du commerce :**

Mr RENAUDET doit rencontrer la CETP jeudi prochain pour voir si on peut changer la couleur pour la différencier du reste de l'éclairage.

Le rond-point semble apprécié par la population.

**\*Sécurisation:**

Mr CHOLOUX dit que suite à l'ouverture au niveau du parc pour le pédibus, il faudrait mettre une signalétique pour signaler la traversée des enfants.

Mr RENAUDET précise que les panneaux sont arrivés, cela va être installé. D'autre part, un passage piéton entre le théâtre et Mr et Mme DEBORDE est également prévu pour la sécurisation des enfants.

**Ecole Henri Dès :**

Mr RENAUDET pense qu'il faut enlever le panneau signalant les coussins berlinois, par contre on pourrait laisser la limitation de vitesse à 30 km.

Mr le Maire précise qu'on est toujours en possession des coussins berlinois si un jour on veut les remettre.

Mr GOYEAU pense qu'il serait intéressant de faire une voie protégée dans les 2 sens pour les piétons et les cyclistes dans la Rue des jardins.

Mr le Maire propose que la commission voirie y réfléchisse.

### **1.3. ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)**

Mr le Maire fait le point des effectifs des 2 écoles à l'occasion de la rentrée scolaire :

Ecole Henri DES : 93 enfants inscrits (90 en 2013)

N. Dame : 108 enfants inscrits (110 en 2013)

**\*Nouveaux rythmes scolaires :**

Mme TURPEAU signale que la commission s'est réunie le 26 Août.

Mme Elise BARCQ, coordinatrice des A.P.S., était présente et a expliqué ses projets (jeux collectifs, sport, jardinage). Petit à petit des activités manuelles vont se greffer. Actuellement, les activités de plein air sont privilégiées, notamment dans le parc de la Maison de Retraite. Les groupes ont été créés par la directrice.

Mme TURPEAU rappelle que 159 enfants tous âges confondus étaient inscrits et que 11 personnes ont été recrutées (personnel communal déjà présent + personnel de l'Ecole Notre Dame + intérimaires) pour les encadrer.

Bilan de la 1<sup>ère</sup> journée :

Effectif présent : 174 enfants (certains ne s'étaient pas inscrits + arrivée de nouvelles familles durant l'été)

Pour compléter l'équipe encadrante, les stagiaires présents dans les écoles ou à la cantine seront sollicités et des conventions seront prises avec les écoles.

Mme Sarah LATRECHE qui devait intervenir que le mardi, devrait également venir le vendredi pour compléter l'encadrement des plus grands.

Gestion des enfants :

Le personnel ne connaît pas encore les enfants, il est difficile de canaliser l'énergie des enfants (1 adulte pour 18).

Mme TURPEAU signale que l'idée de rassembler les enfants des 2 écoles était un projet ambitieux qui va nécessiter des ajustements, notamment au niveau des déplacements.

A ce sujet, Mme TURPEAU demande l'avis du conseil :

Les enfants de l'école Henri Dès sont équipés de gilet jaune de signalisation, doit-on équiper également tous les enfants de l'école Notre-Dame ou à certains enfants seulement ?

Mme TURPEAU précise que les textes ne l'obligent pas, seuls les encadrants doivent être équipés.

Avis du conseil : Equiper tous les enfants.

Mr MARY demande s'il y a une réaction des assistantes maternelles ?

Pas de retour pour l'instant.

Mme ROBIN signale que les parents aimeraient avoir le programme des activités proposées.

Mme TURPEAU précise que celui-ci va être finalisé et affiché dans chaque école dès la semaine prochaine.

Concernant les activités proposées, les enfants de CP et CE1 ont déjà pu bénéficier d'une séance de jardinage avec un intervenant Mr Gérard GELINEAU. Du matériel a été acheté à cet effet.

Mr RENAUDET signale que le matériel en question a été stocké dans local de la cuve à fuel, ce qui n'est pas judicieux. Il y a un autre local plus adapté juste à côté, les employés communaux le nettoieront si nécessaire.

Mme TURPEAU indique que la parcelle de jardin prévue pour les APS est trop grande. Mr GELINEAU propose d'entretenir le jardin pendant les vacances et en contrepartie il occuperait l'autre partie du jardin pour lui-même.

Accord du conseil.

Mme TURPEAU signale également que Mr BOCHE va créer de jeux de Molki.

Mr GOYEAU demande si l'année prochaine la commune touchera encore les 50 euros par enfants de la part de l'état. Les familles s'interrogent sur la gratuité du service à l'avenir.

Mr le maire pense qu'il faudra une participation des parents si l'état ne participe plus à la dépense. Le coût est de 30.000 euros pour la commune pour une année scolaire.

F. MARY pense effectivement que sans financement de l'état, il faudra une participation des parents

Peut-être pourrait-on demander 50 euros par enfant, somme identique à ce que verse l'état cette année.

Mme TURPEAU précise l'organisation du Mercredi midi :

Le car du conseil général passe à midi pour les enfants habitant les villages tandis que le car de la commune récupère les enfants qui vont à l'Accueil de loisirs.

Pour ceux dont les parents arrivent entre 12 h et 12 h 45, la commune a mis en place une garderie dans chaque école pour une vingtaine d'enfant. Un tarif devra être établi pour ce service.

Rappel : à l'origine, ce temps de garderie devait être pris en charge par l'Agglo2b.

La commission de l'Agglo2b avait préconisé la prise en charge mais la présidence de l'Agglo2b a refusé.

Les discussions seront reprises avec les responsables de l'Agglo2b. La commune de Clessé a réagi également suite à ce refus.

Comité de pilotage APS : une date sera fixée en fonction des disponibilités de la CAF et de la MSA.

**\*Conseil des jeunes :**

Inauguration de la fresque « Petite Ruelle » le samedi 13 Septembre à 11 h.

#### **1.4.VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES**

Réunion de la commission prévue le mercredi 10 septembre.

**\*Journées du patrimoine :**

Les membres de la commission ont fait une reconnaissance de la randonnée. Une feuille de route va être établie.

Mme PICHERIT demande aux conseillers disponibles les 20 et 21 Septembre de s'inscrire sur un planning de permanence (créneau de 2 heures) pour être à la chapelle de la Poraire ou pour participer à la randonnée.

Départ de la randonnée à 15 h le dimanche.

Les commentaires sur place seront faits par les propriétaires, des tableaux récapitulatifs sont en cours d'élaboration.

Un pot est offert aux randonneurs à la Chapelle.

**\*Réunion des présidents d'association :**

Le 26 Septembre à 18 h 30 à la salle des fêtes suivi du repas.

Cette année le repas sera fourni par le restaurant « au bois Joly »

S'Incrire au repas pour le 18 septembre.

**\*Demande de l'Association Multisport :**

Mr MARY indique que l'association a renouvelé sa demande d'armoire.

Mr MARY signale que l'association a acheté du matériel pour faire du hockey.

Il préconise de vérifier si le matériel est homologué pour une utilisation en salle.

Mme PICHERIT informe le conseil que les membres de l'Association « à la Cool » ont transféré le siège de leur association à Chiché.

Mr RAMBAULT signale qu'à la salle des fêtes, il n'y a plus de caisse pour le tri sélectif. Vérifier qu'elles n'ont pas été mises dans un autre local.

#### **1.5. COMMUNICATION – INFORMATION :**

Mr le Maire propose que la commission se réunisse le 17 septembre à 18 h 30.  
Ordre du jour : site internet, Agenda (modif éventuelles, photos), logo de la commune....

Concernant le site de la commune, Mr MERCERON propose de rencontrer Mme ROBIN le mardi 16 Septembre à 9 h 30.

**\*Zone de Développement Eolien : ZDE**

Suite au courrier envoyé à l'association de Faye l'Abbesse, il n'y a pas de réaction.

Au niveau de l'Agglo2b, Mr CHOLOUX est délégué ZDE. Mr CHOLOUX indique que la commission a visité une installation à la Chapelle Gaudin. Les nuisances visuelles et sonores sont très limitées selon les riverains.

Vote de la commission de l'Agglo2 pour la ZDE de Chiché : 15 avis favorables sous réserve de faire des mesures de bruit une fois l'installation faite (C.BLOT dit que des mesures de bruit réelles ont déjà été faites et non seulement des simulations sur ordinateur).

Le vote de la commission sera-t-elle suivie au niveau de l'Agglo ?

Prochaine réunion dans une quinzaine de jours.

Mr le Maire précise que le permis de construire est toujours à l'instruction. Il y aura certainement une enquête publique en fin d'année.

**\*Enseignement catholique** : demande de 600 euros pour l'accueil d'un enfant de Chiché en classe de CLIS. Mr le Maire indique que ce n'est pas la première fois qu'on reçoit une telle demande. Mr le Maire signale qu'il existe des classes de CLIS dans le public donc il pense qu'il n'y a pas de raison de payer. Accord du conseil.

**\*Car scolaire**

Le car a été acheté et il est passé aux mines.

Il serait bien qu'il soit à l'abri pour éviter entre autre les vols de carburants.

Mme CHARGY habitant Route de Val Héry possède un hangar qui abrite actuellement des camping-cars et du matériel. Elle propose de le vendre à la commune ainsi que la parcelle attenante. Un plan des parcelles est présenté aux conseillers.

L'hangar fait environ 20 m par 15 m. Il s'agit d'un hangar en dur qui n'est pas déplaçable.

Mr RAMBAULT estime que ce n'est pas rentable d'acheter un tel abri pour le car, même s'il y a des vols de carburants, les pertes seraient moins importantes que l'investissement du bâtiment.

Une autre solution serait peut-être de construire un abri aux ateliers municipaux.

Mr le Maire propose dans un premier temps de faire évaluer le terrain et l'hangar aux Domaines.

**2.ELECTION DU REPRESENTANT TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT A LA COMMUNAUTE D'AGGLO2B**

Mr le Maire explique aux conseillers que les communes entre 1500 et 2000 habitants ne doivent avoir qu'un délégué. L'Agglo2b nous avait autorisé 2 délégués mais il y a eu une jurisprudence et il faut se mettre en accord avec la loi et revoter. Les communes d'Argenton les Vallées, la Chapelle Saint Laurent et Chiché sont concernées.

Pour Chiché, il faut donc renommer un titulaire et un suppléant en respectant la parité.

Suppléant : si le titulaire est absent, le suppléant vote à sa place

Mr le Maire propose sa candidature comme titulaire et celle de Mme TURPEAU comme suppléante

Vote : Titulaire : Mr CHATAIGNER : 18 voix

Suppléant : Mme TURPEAU : 18 voix

1 Bulletin nul.

**3.DEMANDE DE SUBVENTIONS ROND POINT : FONDS DE CONCOURS A L'AGGLO2B, LE FRIL ET ACTIONS DE SECURITE AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 7 juillet, une délibération pour demander les subventions pour l'aménagement du carrefour giratoire RD 177 a été prise.

Il est proposé, aussi, de demander des subventions sur les Actions de sécurité du Conseil Général, le fonds de concours de l'AGGLO 2 B et le FRIL

Le nouveau plan de financement serait donc le suivant :

Dépenses	Recettes		
	Montant HT €		Montant €
Réalisation carrefour giratoire		DETR	45 000,00
Dont :		AMENDES DE POLICE	13 000,00
Travaux préparatoires	24 850,00	CAP 79 AIDE A LA DECISION	12 000,00
Terrassements généraux	28 701,00	CAP 79 TRAVAUX	52 545,00
Assainissement EU	12 350,00	Actions de sécurité	75 000,00
Borduration et maçonnerie	48 765,00	Fonds de concours AGGLO 2 B	75 000,00
Travaux de voirie	208 914,00	FRIL	45 000,00
Mobilier urbain	12 400,00	AUTOFINANCEMENT	193 372,18
Espaces verts	22 783,00		
Essais et contrôle	4 490,00		
Signalisation	42 360,00		
Maîtrise d'œuvre	20 151,32		
<b>TOTAL HT</b>	<b>425 764,32</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>85 152,86</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>510 917,18</b>	<b>Total</b>	<b>510 917,18</b>

Après délibération, les membres présents décident :

- De modifier le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus;
- De demander les subventions sur les Actions de sécurité du Conseil Général, le fonds de concours de l'AGGLO 2 B et le FRIL ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **4. MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION A LA DETR**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 7 juillet, une délibération pour demander les subventions pour l'aménagement du carrefour giratoire RD 177 a été prise.

Or, la sous-préfecture a informé la mairie que deux postes du programme ne sont pas éligibles. Il s'agit des « Espaces verts » et « Essais et contrôles » pour un montant total de 27 273,00 € HT.

Il y a donc lieu de revoir le plan de financement pour le dossier DETR :

Dépenses		Recettes	
	Montant HT €		Montant €
Réalisation carrefour giratoire		DETR	45 000,00
Dont :		AMENDES DE POLICE	13 000,00
Travaux préparatoires	24 850,00	CAP 79 AIDE A LA DECISION	12 000,00
Terrassements généraux	28 701,00	CAP 79 TRAVAUX	52 545,00
Assainissement EU	12 350,00	Actions de sécurité	75 000,00
Borduration et maçonnerie	48 765,00	Fonds de concours AGGLO 2 B	75 000,00
Travaux de voirie	208 914,00	FRIL	45 000,00
Mobilier urbain	12 400,00	AUTOFINANCEMENT	160 644,58
Signalisation	42 360,00		
Maîtrise d'œuvre	20 151,32		
<b>TOTAL HT</b>	<b>398 491,32</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>79 698,26</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>478 189,58</b>	Total	<b>478 189,58</b>

Après délibération, les membres présents décident :

- De modifier le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **5. DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DE SPORTS POUR UN GROUPE THERAPEUTIQUE**

Mr le Maire fait part de la demande de Mr MICHAUD, ancien directeur Maison de Retraite qui désire utiliser la salle des sports pour un groupe thérapeutique du Centre de Jour.

La salle n'étant plus communautaire, mais communale, doit-on faire payer ?

Mr RENAUDET fait remarquer que c'est un groupe spécifique, en lien avec l'hôpital, mais que ce n'est pas une association.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer.

Décision du conseil : appliquer le tarif en vigueur : 15 euros de l'heure

Mr le Maire se charge d'informer Mr MICHAUD de la décision du conseil.

## **6. REDEVANCE RESEAU TELEPHONIQUE : ACTUALISATION DU TAUX**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que les opérateurs de téléphonie s'acquittent d'une redevance pour occupation du domaine public. L'article R.20-53 du Code des postes et communications électroniques, issu du Décret N° 2005-1676 du 27 Décembre 2005, fixe le montant maximal des redevances pour occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications. Les membres présents doivent délibérer pour définir les tarifs à partir de ce document.

Les tarifs 2014 proposés pourraient être les suivants :

- . 40,30 € par kilomètre linéaire et par artère pour les installations souterraines ;
- . 53,87 € pour celles aériennes ;
- . 26,94 € par m<sup>2</sup> au sol pour les autres installations (cabines téléphoniques....) ;
- . 40 € dans les autres cas sur la voirie routière ;
- . 1346,78 € par km et par artère pour les installations souterraines et aériennes du domaine public non routier communal ;

.875,41 € par m<sup>2</sup> au sol pour les autres installations (les antennes relais de téléphonie mobile ne sont pas concernées par ce texte).

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les membres présents que France Télécom met à disposition de la commune le plan de son réseau au format numérique contre engagement de confidentialité des données. En contrepartie, un arrêté de voirie permanent sera délivré et sa durée sera de 15 ans.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- . d'adopter les tarifs tels qu'indiqués ci-dessus et précise qu'ils seront revalorisés chaque année ;
- . de donner un avis favorable pour l'arrêté de permission de voirie qui sera accordé à France Télécom ;
- . D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document afférents à ce dossier

## **7.PROPOSITION D'UN ARRETE MUNICIPAL POUR LE STATIONNEMENT DEVANT LA SALLE DES FETES**

Chacun a pu remarquer que lors des bals et des lotos, les gens se stationnent sur la pelouse malgré les pancartes.

Mr le Maire propose de prendre un arrêté d'interdiction de stationner sur la pelouse de la salle des fêtes (pour toutes les manifestations organisées par des associations ou des privés, excepté lors du week-end commercial et les manifestations organisées par la commune). En cas de non respect, la gendarmerie serait avertie et verbaliserait.

Accord de l'ensemble du conseil pour prendre l'arrêté.

Mr le Maire demande au conseil quelle sanction doit être prise en cas de non respect de l'arrêté : avertissement ou amende ?

Vote unanime du conseil : Amende

Faire l'arrêté (mettre que la gendarmerie est chargée de faire le contrôle) et prévoir l'affichage.

## **8.TARIFICATION 2014 POUR LES M'LONS D'ALFRED**

Mr le Maire rappelle la présence des M'lons d'Alfred du 8 Juillet au 31 Août inclus.

Il précise que depuis plusieurs années le droit de place s'élève à 10 euros par jour.

Mr le Maire propose de fixer le tarif 2014 à 12 € par jour.

Accord du conseil.

Mr le Maire signale également que la marchande de fromage, Mme FENNETEAU, était présente jeudi dernier et propose de lui faire payer le même droit de place que le vendeur de pizza et le poissonnier lorsqu'il venait, à savoir 56 euros par mois.

Accord du conseil.

## **9.QUESTIONS DIVERSES**

### **9.1 . Demande d'emplacement d'un camion Pizza**

Mr le Maire lit le courrier de Mr ANGOT, de St Germain de Longue Chaume. Celui-ci désire vendre des pizzas de façon hebdomadaire ou à la quinzaine sur la commune.

Mr le Maire demande aux conseillers de se prononcer : a-t-on le droit d'interdire à quelqu'un de faire du commerce ? Doit-on accepter toutes les demandes ou doit-on privilégier les commerces chichéens ?

Mr MARY dit qu'il faut se poser la question suivante : 2 commerces identiques peuvent-ils être viables ?

Mr RAMBAULT pense qu'il faut laisser sa chance à tout le monde.  
Mr le Maire propose de voter pour ou contre la venue de Mr ANGOT  
Vote : contre : 7  
Pour : 5  
Absentions : 7  
Mr le Maire informera Mr ANGOT de la décision du conseil.

#### **9.2. Rapport d'activités 2013 du SVL pour l'eau potable**

Mr le Maire informe le conseil que le rapport d'activités 2013 du SVL est disponible en mairie pour consultation.

Mr MARY dit qu'il y a un gros enjeu au SVL car le réseau est vieillissant et il est remplacé trop lentement. Le remplacement va coûter très cher dans les années à venir.

Mr le Maire donne quelques informations d'ordre général :

D'où vient l'eau qui alimente Chiché : 66 % du Cesbron, 20 % des Puits de la Loire et 14 % des Forages de Ligaine.

La consommation moyenne par foyer s'élève à 103 m<sup>3</sup> par an

Les 3 plus gros consommateurs sont : l'Entreprise Gastronome à Moncoutant, Gastronome à Nueil les Aubiers et la Laiterie à Riblaire.

#### **9.3. Demande de vente de pain biologique au levain par Mr CAQUINEAU, boulanger à Pougne-Hérisson**

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mr CAQUINEAU, boulanger à Pougne-Hérisson qui souhaite fournir le pain à la cantine municipale.

Mr le Maire précise qu'il fournit déjà l'AMAP.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer :

Vote : Pour : 0

Contre : 17

Absentions : 2

Mr le Maire informera Mr CAQUINEAU de la décision du conseil.

#### **9.4. Demande de l'association « Gym d'entretien » pour l'accès internet à la salle de sports**

Mr le Maire lit le courrier de Mme GROLLEAU. Celle-ci explique qu'elle ne trouve pas de professeurs et qu'elle souhaiterait pouvoir disposer d'internet à la salle de sports pour animer les cours de gym.

Mr RAMBAULT pense qu'il faut récupérer la connexion sur le Club house en pont wifi protégé pour ne pas multiplier les abonnements internet de la commune.

Accord du conseil.

Mr MARY se charge des démarches.

#### **9.5. Information Randonnée Equestre les 13 et 14 Septembre**

Mr le Maire informe le conseil du passage d'une randonnée équestre sur la commune les 13 et 14 Septembre. Celle-ci démarre de Faye l'Abbesse et est organisée par l'association « Union départementale des randonneurs équestres 79 ».

#### **9.6. Lotissement le Pinier 3 : Avenant au marché**

Mr le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement le Pinier 3, la station de refoulement doit être réalisée par l'entreprise PVE. Les travaux ayant pris du retard en

raison des conditions climatiques, nous avons reçu un avenant au marché pour prolonger le délai d'exécution des travaux de viabilisation jusqu'à fin septembre 2014.

Accord du conseil.

Interventions diverses des conseillers :

.Mr GROLLEAU demande pourquoi le terrain de foot a été tondu un dimanche.

Mr le Maire explique que cela fait suite à une demande du foot et qu'il a effectivement donné son accord car la tonte de la semaine avait été faite trop haute.

Il précise que la loi autorise les tontes le dimanche entre de 10 h à 12 h.

. Sénatoriales : Mr le Maire explique au conseil qu'à ce jour 5 candidats sont venus rencontrer les grands électeurs de Chiché. Certains conseillers regrettent que l'ensemble du conseil ne soit pas convié aux réunions car c'est lui qui a élu les grands électeurs.

.Week-end commercial :

Le vide grenier aura lieu mais ne sera pas organisé par le basket. Mr CHOLOUX a décidé de s'en occuper pour le compte d'une autre association.

Inauguration de la foire : samedi 4 Octobre à 15 h.

. Prochain conseil municipal : le 6 octobre à 20 h